

A.J.C MULTI SERVICES
Société à responsabilité limitée au capital de 2 000 euros
Siège social : 69 Place de la Cure
69430 BEAUJEU
502 653 843 RCS VILLEFRANCHE-TARARE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 16 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le seize mars,
A 18 heures,

Les associés de la Société A.J.C. MULTI SERVICES, société à responsabilité limitée au capital de 4 000 euros, divisé en 500 parts de 4 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation verbale faite par la gérance.

Sont présents :

- Monsieur Julien CARRETTE, titulaire de 400 parts sociales en pleine propriété,
- Monsieur Nicolas CARRETTE, titulaire de 50 parts sociales en pleine propriété,
- Monsieur Stéphane CARRETTE, titulaire de 50 parts sociales en pleine propriété,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Julien CARRETTE, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Constatation de la cession de parts,
- Modification de l'article 9 des statuts consécutifs à une cession de parts sociales,
- Perte du caractère pluripersonnel,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

Après avoir pris connaissance d'un acte sous signature privée en date à BEAUJEU du 16 mars 2026 portant cession par :

- Monsieur Nicolas CARRETTE à Monsieur Julien CARRETTE de cinquante (50) parts sociales lui appartenant dans la Société,
- Monsieur Stéphane CARRETTE à Monsieur Julien CARRETTE de cinquante (50) parts sociales lui appartenant dans la Société,

L'Assemblée Générale décide de remplacer les articles 8 et 9 des statuts par les dispositions suivantes :

ARTICLE 8 – APPORTS

[...]

« Par acte sous seing privé en date du 16 mars 2026, il a été procédé à une cession de 100 parts sociales au profit de Monsieur Julien CARRETTE par Messieurs Stéphane CARRETTE et Nicolas CARRETTE. »

ARTICLE 9 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme 2 000 euros.

Il est divisé en 500 parts de 4 euros chacune, intégralement libérées, répartie comme suit :

<i>- à Monsieur Julien CARRETTE, cinq cents parts sociales en pleine propriété, ci</i>	<i>500 parts</i>
<i>numérotées de 451 à 650, et de 901 à 1 000 pour les apports en numéraire,</i>	
<i>numérotées de 651 à 850 pour les apports en nature.</i>	

<i>Total égal au nombre de parts composant le capital social :</i>	<i>500 parts</i>
---	-------------------------

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

Suite à la cession de parts sociales de ce jour, l'assemblée constate que la société revêt un caractère unipersonnel.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

Julien CARRETTE

A stylized, handwritten signature in dark ink, appearing to be 'Julien Carrette'.

Stéphane CARRETTE

A stylized, handwritten signature in dark ink, appearing to be 'Stéphane Carrette'.

Nicolas CARRETTE

A stylized, handwritten signature in dark ink, appearing to be 'Nicolas Carrette'.

